



Préavis municipal n° 16/ 2025

Relatif à la réfection de la chaussée, de l'éclairage public, des conduites d'eau potable et d'égouts, ainsi que la réalisation d'un trottoir franchissable à la route de la Chaniaz, pour un montant total de CHF 2'119'000.-.

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 16 / 2025 s'est réunie le 19 mai 2025 de 19h30 à 21h06 et s'est constituée comme suit :

			Présences
			19/ 05/2024 19h30 à 21h06
Président/e	Christian Ferrari	ELU	x
Rapporteure	Judith Bass	Vert.e.s	x
Membres	Yann Krebs	PLR	x
	Marion Brunschwig	PLR	x
	Philippe Déjardin	PLR	x
	Evelyne Chevallaz Belotti	PLR	x
	Vacant	PS&Allié.e.s	
	Barbara Kool	UC	x
	Jérémy Repond	UC	x
Membre consultatif COFIN	Pascal Gréverath	ELU	x

Préambule

La commission s'est réunie à la salle de la Municipalité à Blonay en présence de MM. T. George Municipal délégué, T. Cachin, Chef du Service des Travaux et Infrastructures, J.-C. Gostely, Herter & Wiesmann Ingénieurs Conseils et de M. N. Modoux, EMYX ingénieurs civils SA.

Ce préavis concerne plusieurs services et a pour but de répondre à une problématique longtemps connue d'évacuation des eaux claires, et des inondations ayant eu lieu en dessous de la route de la Chaniaz. Une analyse a été commandée au bureau hydrique avant la fusion des deux communes, qui a été complétée en 2024 pour connaître le dimensionnement des tuyaux, et éviter de mettre en charge les collecteurs qui se situent en aval de la route de la



Chaniaz. La vétusté de l'évacuation des eaux polluées est également constatée. Par ailleurs, plusieurs interventions ont eu lieu sur des fuites en lien avec l'eau potable.

Cette réfection du sous-sol nous permettra de profiter d'effectuer un travail sur la surface qui aura pour but de sécuriser la circulation (route limitée à 30 km/h), par le biais notamment de trottoirs traversants. C'est également une suite logique des travaux déjà effectués sur Champ Jaccoud.

Comme la commune a pour objectif la mise en télégestion des luminaires, nous pourrons profiter des travaux pour la mise en place de la structure nécessaire à la télégestion.

Analyse

Ces travaux étaient déjà prévus avant la fusion des communes et se veulent nécessaires.

Un commissaire demande ce qu'il en est du plan directeur d'évacuation des eaux. Il existe bien un plan directeur, mais ce dernier ne sera pas utilisé dans ce préavis, car il répond au besoin en lien avec l'inondation au chemin de la Lécheyre. Afin d'éviter de futures inondations, la meilleure des solutions est en effet de court-circuiter le collecteur de la route de la Lécheyre, et de faire rejoindre le collecteur de la route des Pléiades par la route de la Chaniaz. Comme des travaux avaient déjà été prévus pour l'eau potable en raison de nombreuses fuites, couplé au besoin de refaire la chaussée, la proposition est de profiter de ces travaux pour faire un collecteur des eaux claires plus grand.

Le plan directeur donne une ligne directrice à ce qui doit être fait dans les 20 ans, mais ne donne pas de planning à proprement parler.

L'idée est, lors de travaux, de rassembler tous les services pouvant être concernés, afin de les coordonner (Swisscom, Romande Énergie, etc.).

1) Eau potable : il est proposé un remplacement de conduites afin de permettre de bénéficier d'un diamètre minimal de 125 mm pour permettre de faire de la défense incendie. Ces conduites participent à l'alimentation des abonnés (eau boisson) et contribuent à la défense incendie, raison pour laquelle le diamètre minimal doit être respecté. Des bornes hydrantes sont distancées d'environ 80-150 m. La pression minimale est de 2 bar. Les conduites sont mises sous les chemins car en cas de rupture, il y a moins de dégâts que lorsqu'elles sont sous les terrains privés.

Un commissaire demande la pertinence de mettre des tuyaux à plus gros diamètre dans les parties les plus hautes alors que les parties plus basses ont un diamètre plus bas. Cela ne risque-t-il pas de créer un goulet d'étranglement ?



Les autres tuyaux seront remplacés au fur et à mesure. La capacité du réseau s'en retrouve de toute façon améliorée.

Un commissaire demande une précision sur le raccordement par les privés sur les conduites principales. Le raccordement se fait au fur et à mesure avec des coupures d'eau sur maximum une journée.

Un commissaire s'enquiert sur l'espérance de vie des tuyauteries. Un tuyau, suivant le matériau, a une espérance de vie de 50-60 ans. Le calcul du prix de l'eau se fait sur un amortissement de 50 ans, selon les recommandations de Monsieur Prix. Le manuel MCH2 exige un amortissement sur 60 ans.

Un commissaire demande quelle est notre autonomie en eaux avec nos réservoirs. Nous sommes à environ 85 % en moyenne, mais cela dépend des années (selon la pluie).

Mais pour raison sanitaire, il faut savoir que l'eau ne peut pas être conservée plus de 48h. Elle doit être renouvelée tous les 48h. Les réservoirs d'eau sont gérés par un système de télégestion.

2) Eaux claires et eaux usées (eaux polluées et non polluées) : le bureau EMYX a été mandaté pour coordonner l'ensemble des travaux, que cela soit au niveau de l'infrastructure, et de l'évacuation des eaux claires/eaux usées. Un contrôle a été fait par caméra dans les canalisations existantes. Une remise à neuf avec nouveaux tracés est proposée pour les évacuations des eaux claires et des eaux usées.

Les autres services industriels ont été contactés : la Romande Énergie va effectuer une petite intervention au niveau de l'alimentation électrique. Le gaz et Swisscom ne souhaitent pas intervenir.

3) Éclairage public : nous profitons de ces travaux pour remettre à jour et changer les luminaires. La Romande Énergie a proposé un projet à la commune, qui propose le changement des mats luminaires et la pose d'un nouveau tube d'alimentation sur une petite partie.

Questions :

Un commissaire demande la profondeur maximum des travaux. Les travaux se feront à environ 1m50 de profondeur.

Un commissaire demande ce qu'il en est de Romande Énergie : l'alimentation du candélabre est un réseau parallèle au réseau d'alimentation des privés.

Une commissaire demande si on ne peut pas utiliser les LED déjà mis en place sur les candélabres. Ces LED ne sont pas adaptés à la télégestion. Ils vont donc



être placés ailleurs où les candélabres sont plus énergivores. Et sur ce chemin seront placés des LED pouvant supporter la télégestion.

Un commissaire demande ce qu'est la télégestion : c'est un système qui permet de régler les horaires d'extinction, de densité lumineuse, le tout à distance. Sur les anciens systèmes, les luminaires étaient réglés par des cellules photosensibles (en fonction de la luminosité), ce qui ne permet pas un réglage très fin, contrairement à la télégestion.

M. T. George précise qu'un préavis va être proposé pour permettre un ajustement fin par télégestion. Ceci a un coût car les LED doivent être adaptés. Par ailleurs, les mats subissent un contrôle chaque 5 ans par la Romande Énergie.

Une commissaire demande pourquoi on ne peut pas mettre en place de la détection (allumage en cas de passage), plutôt que de la télégestion. La détection a été faite sur un chemin de la commune en essai. Mais cela ne s'adapte pas sur une route à fort trafic. La route de la Chaniaz n'est cependant pas une route à fort trafic. La télégestion serait moins coûteuse en termes d'économie d'énergie par rapport au coût d'un système de détection. Ce genre de système est plutôt installé en ville. La Romande Énergie a fait une simulation qui démontre un coût plus important.

Une commissaire demande quel design sera utilisé pour ces candélabres. Le design sera standard pour éviter des coûts supplémentaires.

4) Réaménagement de la surface routière : Le débouché sur la route des Pléiades est censé être moins 'coulant' que maintenant pour éviter que les véhicules ne sortent de la route de la Chaniaz trop rapidement. Il s'agit d'offrir aussi la possibilité aux piétons d'avoir plus de sécurité avec des trottoirs franchissables. Aucun élargissement n'est prévu, le trottoir franchissable permettra aux voitures d'empiéter sur le trottoir en cas de croisement. Ce réaménagement est en cours de consultation auprès du service des routes.

Une commissaire demande si on va ajouter des poteaux pour ralentir la circulation. La commune essaie de faire sans. Pas toujours pratique. Mais il est possible que le canton nous les impose. La commissaire précise que ces poteaux sont efficaces pour faire freiner les véhicules.

Le dernier tronçon ne comportant pas de trottoir, un commissaire demande ce qu'il en est des piétons, et plus particulièrement des écoliers. Une bande piétonne sera dessinée sur la chaussée. Et ce tronçon est peu utilisé par les écoliers qui passent ailleurs.



Un commissaire demande pourquoi il n'y a pas de passage piétons : c'est une route à 30 km/h il n'y a donc pas de passage piéton prévu.

Une commissaire demande si d'autres miroirs vont être posés : ces miroirs sont sous autorisation de la direction générale de la mobilité et des routes. Mais en général, ils les font retirer car ils estiment que c'est de la fausse sécurité. Ils ne sont admis que lorsqu'il n'y a pas du tout de visibilité.

Une commissaire craint que l'aménagement avec le trottoir traversant au croisement route de la Chaniaz et route des Pléiades n'impacte la visibilité. Or, cela ne sera pas le cas, car aucun obstacle ne sera posé. Seule la chaussée sera modifiée, l'espace voiture sera restreint et l'espace piéton privilégié (comme ce qui a été fait à La Chiesaz, devant l'auberge communale).

Calendrier : Les travaux devraient débuter en septembre ou octobre, et durer environ 1 an, sous réserve de l'autorisation du canton. Il y aura mise à l'enquête avec possibilité de recours, ce qui pourrait retarder le début des travaux.

Discussion :

Le projet est précis, bien étudié et nécessaire. L'investissement est utile. Les commissaires jugent le trottoir franchissable bien nécessaire.

Une commissaire demande toutefois pourquoi ne pas questionner la possibilité d'utiliser les luminaires qui fonctionnent avec détecteurs plutôt que de la télégestion. La réponse du municipale est que cela coûte plus cher mais aucun chiffre n'a été articulé. Elle exprime le fait qu'elle a le sentiment que la question n'a pas clairement été répondue. Ces luminaires à détection sont un bon moyen pour faire diminuer la pollution lumineuse.

Pour d'autres commissaires, l'investissement est considérable. En tant que commune, nous devons veiller à l'utilisation des deniers publics. Pour un commissaire, les luminaires à détection sont plus sécuritaires qu'utiles pour l'économie d'énergie. L'utilisation de LED et de télégestion permet une meilleure économie d'énergie.

Voeu :

La commission émet le vœu que les chiffres comparatifs entre la télégestion et la détection soient présentés de manière précise lors du préavis sur la télégestion.



Conclusions

Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, à l'unanimité, d'adopter les conclusions de la Municipalité comme suit :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la chaussée, de l'éclairage public, des conduites d'eau potable et d'égouts, ainsi que la réalisation d'un trottoir franchissable à la route de la Chaniaz ;
- de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 2'119'000.-- ;
- d'autoriser la Municipalité à encaisser la subvention de l'ECA ;
- de financer la dépense par un emprunt.

Blonay, le 22 mai 2025

Pour la Commission

Le Président

M. Christian Ferrari

La Rapporteuse

Mme Judith Bass